Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 15 (1927)

Heft: 254

Artikel: Correspondance : à propos du divorce

Autor: L.M.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-259103

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

mières à s'en réjouir; elles ne peuvent qu'applaudir lorsque éclate un acte de justice; un peu plus de justice, n'est-ce pas ce que, sans se lasser, elles réclament et réclameront longtemps encore ?

S. Bonard.

CORRESPONDANCE

A propos du divorce

On nous écrit:

Les statistiques citées au cours des conférences sur le divorce, organisées par le Cartel genevois H.S.M., indiquent, pour chaque canton, la proportion du nombre *des divorces prononcés sur son territoire* par rapport au nombre des mariages qui, pendant la même période, y sont célébrés. Pour ce qui concerne le canton de Genève, il arrive fréquemment que nos tribunaux prononcent le divorce d'époux — confédérés ou étrangers — qui ont contracté mariage *hors de Genève*, et ne sont venus s'établir dans notre canton que postérieurement à leur union. Sur 100 mariages contractés à Genève, il n'y en a donc pas 15,9 — mais seulement un chiffre moindre — qui aboutissent au divorce. Autrement dit: si la statistique avait été établie, en tenant compte seulement des jugements de divorce concernant des mariages célébrés *à Genève*, la proportion des divorces apparaîtrait moindre pour notre canton, sans que l'on puisse dire — en l'absence d'une statistique établie sur cette base — si notre rang, par rapport aux autres cantons, en serait amélioré. Quoi qu'il en soit, il ressort des chiffres cités que la proportion des divorces — en tout cas dans les cantons à population citadine — est trop élevée. et la mise en garde faite par le Cartel contre l'*abus* des divorces ne demeure que trop justifiée.

L. M.

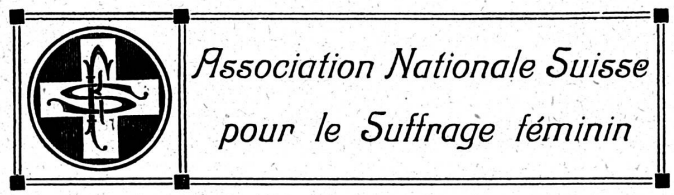

Nouvelles des Sections.

Interlaken. — *Une soirée de jeunesse féminine.* — « La moisson est grande, mais il y a peu d'ouvriers », a dit le Seigneur. En effet, à entendre les représentantes de l'Association des « Eclaireuses », des « Cercles bibliques », de la « Ligue des jeunes filles abstinentes », des « Auberges pour jeunes filles et jeunes gens », du « Mouvement des élèves des écoles moyennes », des « *Bachtalerinnen* » et de la « Ligue pour la paix et la liberté », les ouvrières ont fort à faire. C'est de toutes leurs aptitudes et de tout leur cœur qu'elles se sont mises à la tâche et le but est haut placé. Toutes sans exception nous ont exposé leur programme, de fond en comble. Un fait à préciser, c'est que tous ces exposés sont étonnants de clarté et de précision, et les jeunes oratrices n'avaient que quinze minutes à leur disposition! On sentait qu'elles vivaient ce qu'elles disaient. Avec entrain elles ont raconté comment elles se rencontrent, pour des sorties, pour un plus ou moins long campement, ou encore dans un home à elles pour se reposer, pour apprendre à se connaître, et aussi pour travailler. Il est à remarquer que toutes ces Associations ont la même base morale: l'entr'aide et l'amour du prochain et le désir de lui être utile. Chez elles, pas de distinction de classe, de religion, de parti; toutes sont également bien reçues, qu'elles soient ouvrières, employées ou étudiantes, elles ne veulent former qu'une grande famille dont tous les membres seront utiles à la société. On peut être sans arrière-pensée de l'avis de la jeune représentante de la Ligue pour la paix et la liberté, qui nous a déclaré que les hommes ont pris tous les droits en mains en disant que la femme n'y comprend rien, mais que nulle part il n'est écrit que la femme n'a que des devoirs; c'est donc à elle de travailler à acquérir ces droits et à les faire valoir pour le bien de l'humanité.

Des chants et de la gymnastique rythmée ont agréablement rempli les entractes. Des jeunes filles venues à Interlaken, dans le même train, sans se connaître, nous ont fait l'hommage d'un chant d'éclaireuses, qu'elles avaient répété dans le train sitôt qu'elles avaient deviné avec qui elles voyageaient. Pour le bouquet, nous avons entendu la petite comédie en un acte de Mlle Tschiemer, *la Conversion.* C'est l'opposition entre l'éducation d'autrefois et celle d'aujourd'hui, et naturellement la victoire reste au présent. Une bonne est entrée au service d'une de ses compagnes et y est restée; sa maîtresse a en visite sa petite-fille, très moderne, cheveux courts (où est-il écrit que la femme doit avoir les cheveux longs!!), robe plus courte encore, entreprenante et joyeuse; la bonne compare l'éducation d'aujourd'hui à celle qu'elle-même et sa maîtresse ont reçue, et lorsque la jeune fille lui fait l'énumération des professions féminines et de celle de pasteur, la bonne est désarmée et trouve que cette génération a quand même du bon. Cette comédie a été si bien rendue qu'elle a vraiment été un succès.

Pour clore, l'introductrice qui avait assumé la tâche d'annoncer le programme a remercié aimablement toutes celles qui avaient bien voulu prêter leur concours à la réussite de cette réunion féminine.

A. A.

---

toi-même plus de tourments qu'un esclave. » On la confia à la terre sous les deux plus grands noyers du parc du château; plus tard on transféra sa tombe dans le cimetière d'Yverdon... la dalle est usée, l'inscription ternie...

Pestalozzi survécut onze ans à sa femme. Il ne cessa de la regretter et quand une fois de plus tout sombra autour de lui et que son institut se débanda, il évoqua douloureusement celle qu'il nommait son héroïne et qu'il caractérisait ainsi : « Une femme plus grande qu'un homme, une femme qu'a ennoblie, bien loin de la dégrader, une vie de malheurs, et la compagne de mon existence de misère. »

Jeanne Vuillomenet.

S. A. F. F. A.

Exposition suisse du Travail féminin (Berne 1928)

Les restaurants de la "SAFFA"

On a tellement parlé et écrit sur ce sujet durant ces dernières semaines, et les opinions des milieux féminins de toute la Suisse se sont croisées avec tant d'ardeur, que le Comité directeur de l'Exposition, désireux de se montrer équitable envers les auteurs de toutes les propositions et demandes qui lui étaient adressées, se décida à organiser une seconde grande consultation, écrite cette fois, afin de permettre à tous les cercles intéressés de prendre position sur ce point. Ont eu droit de vote dans cette votation écrite tous les membres de la grande Commission générale de l'Exposition, soit les 11 membres du Bureau, et les représentantes de 31 Associations suisses et des 24 Commissions cantonales, à raison d'une voix par Association et Commission.

Cette votation a donné les résultats suivants: 18 voix se sont prononcées pour et 45 contre l'exploitation entièrement antialcoolique de la « Saffa »; et une majorité de 38 voix s'est prononcée *en faveur de l'exploitation antialcoolique* de la cantine officielle, et d'une autorisation aux cantons producteurs de vins de vendre aussi du vin de leur terroir avec leurs spécialités cantonales, mais sous les conditions que le canton du Valais a lui-même énoncées. Ce résultat montre clairement que les femmes suisses, fidèles à leurs vieilles traditions, évitent les mesures extrêmes, et cherchent par la modération à réaliser peu à peu les progrès qu'elles désirent, plutôt que par l'introduction obligatoire d'un principe qui n'est pas encore généralement reconnu. Il ressort d'ailleurs de toutes les lettres qui accompagnaient les bulletins de vote, que le principe de l'antialcoolisme rencontre la sympathie générale, mais que l'opinion qui a prévalu était qu'une grande Exposition *nationale* ne pouvait pas être mise complètement au service d'une seule cause, quand bien même celle-ci touche de très près aux intérêts des femmes, mais devait aussi tenir compte des opinions oppposées. Et en tout cas, les femmes des cantons vinicoles peuvent voir là une preuve du respect de la majorité à l'égard de la minorité.

On nous dira peut-être que nous avons manqué l'occasion de prendre position pour une grande cause qui tient spécialement à cœur aux femmes. Nous ne le pensons pas. Montrons d'abord que nous savons aussi nous incliner devant la décision de la majorité. Puis, tirons le meilleur parti de ces résultats. Mettons tous nos soins, toute notre peine, à l'organisation et à l'exploitation des restaurants sans alcool, notamment de la cantine officielle. Agissons en montrant ce que nous pouvons faire, en suscitant des comparaisons, au lieu de nous laisser abattre. Car, après le résultat de cette votation, nous tenons d'autant plus vivement à remporter un succès